

A l'attention de Monsieur Louis Plamondon,

Monsieur,

Depuis plusieurs années déjà notre père Maurice Gibeau n'avait plus de qualité de vie et souhaitait mourir. Ceci étant dit, il était en droit d'obtenir tous les soins et l'assistance nécessaires à sa condition de santé.

Suite à son décès, nous avons été tenus dans l'ignorance des circonstances plutôt nébuleuses entourant les événements de la nuit du 12 au 13 décembre.

Si en décembre 2009 il avait été obligatoire de déclarer la mort d'un aîné survenue dans un établissement, le Bureau du coroner aurait aussitôt été avisé et aurait fait enquête.

L'établissement n'aurait pu nous faire croire que tout avait été fait dans les règles et que notre père avait eu tous les soins auxquels il avait droit.

Nous voulons donc par la présente remercier l'AQDR d'avoir pris l'initiative de se porter à la défense des personnes en perte d'autonomie vivant en résidences.

Bien à vous,

Louise Gibeau-Morin

Jean Gibeau

Lucie Gibeau-Marin